



## Vol dans un garage collectif

Par **clem10**, le **09/08/2011** à **22:34**

Bonjour, ma moto a été volée dans le garage collectif de ma résidence. Normalement seuls les résidents ont accès à ce garage, mais malgré une mauvaise fermeture du garage depuis peu, le gérant de la résidence n'a pas fait les réparations nécessaires, et ainsi les voleurs ont pu introduire leur véhicule dans le garage pour dérober ma moto. Dans le contrat est bien précisé que le bailleur s'engage à effectuer l'ensemble des réparations nécessaires à la sécurité de la résidence et de ses accès, mais dans le contrat de location de la place de parking est précisé que nous ne pouvons pas nous retourner contre eux en cas de vol ou incendie.

Si l'assurance ne me rembourse pas totalement mon véhicule (à cause de garage non fermé), puis-je lancer une procédure civile au tribunal d'instance pour récupérer le reste de la somme? (les voleurs sont bien passés à cause des non réparations de la porte de garage)

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **23:22**

Pouvez-vous prouver que le bailleur n'a pas fait diligence pour effectuer les réparations une fois averti (vous devez aussi prouver l'avoir avisé) ?

Par **clem10**, le **10/08/2011** à **18:57**

je sais effectivement que les gérants de la résidence savaient pour la mauvaise fermeture du

garage, de plus la personne responsable de la maintenance passe devant ce garage tous les jours. Maintenant je ne sais pas si des réparations ont été effectuées et si c'est le cas, elles n'ont rien amélioré.

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **20:20**

Savoir est une chose. Il faut prouver la faute